

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2019_094

Séance du jeudi 24 octobre 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 18/10/2019

Présents : 14

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre octobre l'assemblée

Votants: 14

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain

Pour : 14

JAFFARD,

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Jean-Pierre
ALLIER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric
FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES,
Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise
THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER,
Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul
COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO,
Yves SERVIERE

**Objet: ECHANGE FONCIER EN VUE DU DEPLACEMENT DE LA VC4 AU CROS -
DE_2019_094**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de messieurs Brunel et Rouvière, habitants du hameau du Cros, visant au déplacement de la voie communale passant au ras de leurs propriétés à un nouvel emplacement. Voir plan ci-joint.

Les travaux seront réalisés au frais des pétitionnaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder à leur requête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOUMET cette acceptation aux conditions suivantes :

- Les pétitionnaires assumeront la totalité des frais engendrés par la vente (frais de géomètre et de notaire notamment), ainsi que les frais liés à la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la nouvelle portion de voie communale ;

- L'échange sera réalisé à titre gratuit.

- Les travaux devront être réalisés préalablement à la réalisation des documents d'arpentage nécessaires au déclassement de la voie communale existantes et à l'échange qui en découlera. En effet, pour que ce déclassement ait lieu il faut que la commune puisse constater la désaffectation de cette portion de route comme espace public et cela ne peut être fait qu'une fois la nouvelle portion construite.

S'ENGAGE à mener à bien cet échange foncier dans les meilleurs délais une fois les travaux réalisés.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/11/2019 048-200057594-20191024-DE_2019_094-DE

